



BULLETIN D'INSCRIPTION

POUR VOUS INSCRIRE

ADRESSE | 16, rue du Capitaine Némo
80440 BOVES

PAR TÉLÉPHONE | 03 22 38 37 80
PAR FAX | 03 22 38 39 78

PAR MAIL | formation@daw.fr

Pour une bonne gestion de votre dossier, merci de nous retourner ce bulletin d'inscription dûment complété.

FORMATION CHOISIE :

DATE CHOISIE :

LIEU :

SOCIÉTÉ :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TÉL. : FAX : EMAIL :

LE NOM DE VOTRE CONTACT DAW :

PERSONNE EN CHARGE DU DOSSIER :

PRÉNOM : NOM :

FONCTION : TÉL. : EMAIL :

ADRESSE DE FACTURATION SI DIFFÉRENTE OU OPCA :

PARTICIPANTS :

PRÉNOM : NOM : FONCTION :

PRÉNOM : NOM : FONCTION :

PRÉNOM : NOM : FONCTION :

PRÉNOM : NOM : FONCTION :

FORMATION	PRIX HT	QUANTITÉ	PRIX TOTAL HT	TVA 20%	TOTAL

HÉBERGEMENT :

SOUHAITEZ-VOUS UNE RÉSERVATION :

	OUI	NON
NOVOTEL EST AMIENS		
APPART CITY AMIENS GARE		

DATE D'ARRIVÉE : NOMBRE DE CHAMBRE(S) : NOMBRE DE NUITÉE(S) :

ACCOMPAGNEMENT DAW

SOUHAITEZ-VOUS UN ACCOMPAGNATEUR DAW ?

OUI	NON

FAIT À :

SIGNATURE ET CACHET DE L'ENTREPRISE :

LE :

PARTICIPATION AUX SESSIONS DE FORMATIONS

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET CONDITIONS GÉNÉRALES

DOSSIER D'INSCRIPTION

Les inscriptions sont prises en compte dès réception du bulletin d'inscription, accompagné du règlement par chèque du montant TTC de la session (encaissement après la réalisation de la formation), qui doit nous parvenir au plus tard 1 semaine avant la date de la session choisie.

Dès réception de votre bulletin d'inscription, vous recevrez :

- Une convention de formation en 2 exemplaires, dont l'un est à nous retourner signé avec le cachet de l'entreprise dans les plus brefs délais
- Une convocation avec les horaires et le lieu du stage
- Le programme détaillé de la session
- Les informations pratiques

TARIFS ET PRESTATIONS

Les tarifs sont indiqués dans le catalogue en HT et TTC.

Les déjeuners sont pris en commun et sont à la charge de DAW France.

Le transport, le coût pédagogique de la formation, les dîners et l'hébergement sont à la charge du stagiaire.

RÈGLEMENT

Tout ou partie du financement de ces formations peut être supporté par l'OPCA de votre branche professionnelle.

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCA dont il dépend, il lui appartient :

- De faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande
- De l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription
- Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.
- Si DAW France n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCA au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.
- En cas de non-paiement de l'OPCA, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

A l'issue du stage, seront envoyées à l'entreprise participante :

- Une facture
- Une attestation de présence et une copie de la feuille d'émargement
- Un certificat de stage

ANNULATION DU STAGE PAR LE PARTICIPANT

Toute demande d'annulation doit être signalée par écrit.

Si un stage est annulé dans les 15 jours précédant la formation, DAW France facturera 50% du coût de la session non effectuée.

Si le stage est annulé dans les 10 jours précédant la formation, DAW France facturera 100% du coût de la session non effectuée.

Pour toute annulation intervenant avant ce délai de 15 jours, DAW France procédera au remboursement des sommes versées.

ANNULATION DE LA SESSION PAR LE CENTRE DE FORMATION

DAW France se réserve le droit d'annuler une session dans les 7 jours précédant le début de la formation si le nombre de participants est pédagogiquement insuffisant.

Les entreprises auront le choix entre le report de la formation ou le remboursement des sommes versées.

RESPONSABILITÉ

Dans tous les cas, la responsabilité de DAW France ne saurait excéder le coût facturé pour la formation.

DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Le droit applicable pour tout ce qui concerne les formations est le droit français.

ELECTION DE DOMICILE

L'élection de domicile est faite par DAW France à son siège social au 16, rue du Capitaine Némó - Pôle Jules Verne - 80 440 - Boves